

# le conseiller principal d'éducation et les apprentissages sociaux et civiques

Actes du colloque CPE 2014 Cher / Loir-et-Cher



académie  
Orléans-Tours



<http://cpe.ac-orleans-tours.fr/>



## SOMMAIRE

La construction de situations d'apprentissage ..... 5 permettant à l'élève d'acquérir les compétences civiques et sociales	5
Quelle pédagogie de la laïcité à l'école : perspectives ..... 7 historiques et enjeux actuels	7
La vie lycéenne et collégienne ..... 9	9
Le CPE et la construction chez les élèves du ..... 13 sentiment d'appartenance à leur établissement	13
Faire vivre la charte de la laïcité..... 17	17
La construction en équipes pluridisciplinaires ..... 19 des compétences des élèves	19
L'apprentissage de la citoyenneté et les TUIC ..... 21	21





## LA CONSTRUCTION DE SITUATIONS D'APPRENTISSAGE PERMETTANT À L'ÉLÈVE D'ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES CIVIQUES ET SOCIALES

### Intervenant

Jean-Luc Miraux, inspecteur général de l'Éducation nationale, pôle « Établissements et vie scolaire ».

### Résumé / conclusions

Reconnaître la spécificité du métier de CPE tout en identifiant les valeurs communes à tous les personnels. La circulaire du 28 octobre 1982 constitue un cadre référentiel de mutualisation et de coopération des actions éducatives au sein d'une communauté scolaire au sens large. C'est le ressort d'une démarche collective autant qu'individuelle.

La politique actuelle est la mise en place d'un parcours civique et social allant de la maternelle au lycée, avec pour objectif la participation des usagers à la vie civique et le développement de compétences citoyennes (autonomie de réflexion, pensée universelle, droits sociaux, développement d'un sentiment d'appartenance à l'État, à l'établissement, sentiment de responsabilisation, à la vie en collectivité, etc.). De ce fait, les CPE sont les mieux placés pour identifier les compétences extra-disciplinaires des élèves du fait des identités variées, des différents parcours liés à l'expérience de ceux-ci.

La place de la vie scolaire et du CPE peut permettre la prise de recul nécessaire à l'optimisation des compétences particulières des élèves, afin de mieux appréhender l'oral et la communication aux autres, le respect de soi, celui des autres, l'acceptation des différences : sexuelles, identitaires, l'acquisition d'un esprit critique par l'échange d'idées.

Le CPE est, par ailleurs, aux avant-postes des mises en garde des pratiques et des évolutions non maîtrisées, dans le respect de la vie privée et la prévention des violences sur les réseaux sociaux. Il en va de même pour une meilleure compréhension du règlement intérieur par l'association des élèves à l'élaboration des règles de vie en société.

Le CPE se doit de faire référence aux sentiments, à l'intimité, à la personnalité, la psychologie. Ces notions sont importantes car le métier de CPE, vis-à-vis des élèves, implique un professionnalisme de celui-ci et la prise en compte des élèves dans leurs globalités. La difficulté réside dans la/les limite(s) à ne pas dépasser.

Il est à noter que le problème de reconnaissance du métier de CPE est important au sein de la communauté éducative. La vie scolaire, comme l'éducation physique et sportive, sont considérées comme quantité négligeable d'où un problème de légitimité et de visibilité. « Le CPE doit pénétrer la salle des professeurs, le CDI, etc. ; il lui faut investir le champs des compétences ».

## Liens

> Circulaire n°82-482 du 28 octobre 1982 : <http://goo.gl/mN2Y7K>.

> Référentiel de compétences : <http://goo.gl/jfYRGe>.



## QUELLE PÉDAGOGIE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE : PERSPECTIVES HISTORIQUES ET ENJEUX ACTUELS

### Intervenant

Abdenmour Bidar, membre de l'observatoire de la laïcité, chargé de mission sur la pédagogie de la laïcité au ministère de l'Éducation nationale.

### Résumé / conclusions

L'institution scolaire est une entité vaste et qui est amenée à brasser des compétences larges ainsi que des questionnements divers. Le métier de CPE est un métier d'intellectuel (réflexion, prise de distance) et de praticien (engagé dans des situations pratiques où il faut trouver des réponses concrètes). Ces deux aspects du métier sont complémentaires. Par ailleurs, la notion de laïcité est une notion abstraite et polyforme.

Le propos d'Abdenmour Bidar s'articulera en 2 temps : la charte dans ses finalités immédiates puis les enjeux plus généraux.

### La charte

La laïcité fait partie de « l'ADN » de l'Éducation nationale dans les compétences individuelles et collectives qui sont mises en place. C'est le patrimoine intellectuel de cette institution. Mais le concept de laïcité est difficile à conceptualiser de façon simple et intelligible. L'intention a donc été de créer un outil qui avait une valeur pédagogique auprès de tout public.

Il est à remarquer que la laïcité et la pédagogie se fait à tout instant et pas uniquement au sein de la salle de classe. Il y a alors tout un ensemble de situations qu'il s'agit, à travers une formation, d'apprendre à identifier comme autant d'opportunités de mobiliser cette question de la laïcité à l'intérieur du champ plus vaste de la transmission des valeurs de la République (code de l'Éducation comme préambule).

La charte n'a pas été créée pour défendre la laïcité mais la promouvoir de façon dépassionnée, distanciée, apaisée. On cherche à montrer ses enjeux au-delà des situations conflictuelles parfois contestataires. Il a été cherché la promotion d'une pédagogie de la laïcité, de la liberté, de la règle, de la loi, de la citoyenneté. La volonté était d'intégrer la laïcité dans une cohérence qui est celle du projet républicain tout entier, du contrat social (morale laïque, régulation des libertés, éthique de la discussion, du partage, du respect dû à autrui). La volonté était une mise en pratique d'une transdisciplinarité de la pédagogie de la laïcité en direction des élèves. En effet, la pédagogie de la loi, de la règle est essentielle car elle n'est pas liberticide. Il n'y a pas de dimension répressive ou oppressive dans la pédagogie de la loi ou de la règle car elles sont intégrées à la dimension démocratique de la société. La loi est faite pour garantir et ouvrir un espace de libertés pour tous qui est différent de l'état de nature (concept philosophique) où la loi du plus fort est de rigueur. En effet, on observe actuellement une crise du collectif. Cette observation a rendu à la charte un caractère de nécessité absolue. Il faut chercher à se rassembler autour d'une identité socio politique complexe où les valeurs et leurs significations seront clairement définies. Il est nécessaire de nous rassembler autour d'un projet de société car nous ne sommes pas une juxtaposition de différences et de particularismes.

La laïcité, qu'elle que soit la façon dont elle est développée, y compris sous la forme de règles, doit s'énoncer en faveur d'un bénéfice pour l'élève. La laïcité est une notion positive, individuellement au service de l'émancipation de notre singularité et collectivement car au service de l'harmonie et de l'amitié de vivre ensemble. La laïcité devrait faire corps autour de la société car c'est une plus-value pour cette dernière et l'école à son rôle à jouer.

Il faut voir la laïcité comme la conciliation des libertés (d'écoute, de parler, de faire, etc.) à travers la coopération des différentes libertés entre elles et non pas à travers l'expression sauvage de celles-ci.

### **Enjeux plus généraux**

Formation : comment transmettre la déontologie professionnelle à tous les personnels de l'Éducation nationale ? Quelles sont les notions à faire partager ? Il doit y avoir une solidarité collective au-delà des clivages sociaux, religieux ou politiques.

Concertation : mise en place d'une intelligence collective sur les grandes questions qui traversent la société.

Transmission : en direction des élèves, des parents. Mettre en avant la notion de bénéfice et de garantie, notamment autour de la notion de neutralité des adultes agissant comme fonctionnaires de l'Éducation nationale quant à leur opinion politico-religieuse ou sociale au moment même où la société est soumise à une pression permanente des publicités idéologiques (télévision, Internet, radio, publicités, etc.).

L'École doit avoir la confiance de la société, des parents. Cette confiance est-elle un dû ou doit-elle se construire au jour le jour à travers les valeurs qu'elle défend ? Dans un contexte de défiance vis-à-vis de la laïcité, l'École a son rôle à jouer dans la restauration de la confiance (rappel de la règle, pédagogie de la garantie, de la neutralité, etc.).

### **Liens / ressources documentaires**

Les ressources documentaires sont insuffisantes car il existe un coefficient de particularité qui est irréductible, il n'y a pas de réponses toutes faites :

- > Eduscol : ressources pédagogiques / établissement et vie scolaire / citoyenneté / laïcité : principe et pédagogie : commentaires article par article, textes réglementaires et juridiques, entrées programmes.
- > « Pour une pédagogie de la laïcité à l'école », Abdennour Bidar & Co, Documentation française, 2012.
- > eFormation : magistère pour un parcours de formation sur la laïcité (3 heures).
- > Rapport Obin, 2004.





## LA VIE LYCÉENNE ET COLLÉGIENNE

### Intervenants

Jean-Louis Skarka, délégué académique à la vie lycéenne au rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, Orléans, Loiret.

Marc Luéger, proviseur au lycée Augustin Thierry, Blois, Loir-et-Cher.

Stéphanie Parquet-Gogos, CPE au lycée professionnel Jean de Berry, Bourges, Cher.

### Résumé / conclusions

#### Introduction et objectifs

- > Comment l'institution scolaire éduque-t-elle aux principes démocratiques ?
- > Quelle responsabilité pédagogique pour le CPE dans la formation citoyenne des élèves ?
- > Quelle connaissance et quelle appropriation par les élèves d'une politique d'établissement ?

L'un des objectifs de la vie lycéenne est de former des citoyens responsables et de favoriser une éducation aux valeurs de la République.

Les différentes instances lycéennes sont :

- > le CVL (conseil de la vie lycéenne) : c'est une instance consultative, un espace d'expression de la vie démocratique au sein du lycée,
- > la MDL (maison des lycéens) constitue quant à elle un espace de type associatif ayant pour vocation d'animer le cadre de vie des élèves.

#### Historique

Ces instances ont une histoire assez récente, marquée par un mode de relation plutôt contestataire. Or le mode de vie lycéenne apparaît en décalage avec ce type de fonctionnement.

En effet, dans les années 1990, après les grèves lycéennes, les élèves demandent des tables et des chaises, bref des conditions matérielles plus satisfaisantes. En échange, ils obtiennent des droits et des instances.

On doit du même coup créer le besoin auprès de nos élèves car il existe mais ne peut pas toujours s'exprimer tout en favorisant les conditions d'expression pour le faire.

#### Rôle du CPE

Les interlocuteurs privilégiés sur le terrain de ces instances semblent être les CPE.

Faut-il toujours cependant que le CPE soit le référent de la vie lycéenne ?

Si la vie lycéenne est le pré-carré du CPE, il est malgré tout impérieux de pérenniser son fonctionnement. À ce sujet, le kit pédagogique mis en place à la rentrée dernière au moment des élections avait comme principal objectif d'attirer les enseignants vers cette instance.

Le CPE est en effet au centre de cette vie lycéenne et impulse des actions. Cependant, la difficulté majeure consiste à motiver des adultes autour du CVL et des projets dans les instances. En effet, le travail d'équipe est désormais nécessaire dans ce domaine. Le CPE doit donc favoriser ce travail à plusieurs.

En début d'année, la semaine de l'engagement lycéen constitue un cadre motivant et stimulant car il favorise l'investissement de tous, adultes comme élèves.

Favoriser l'engagement a comme corollaires l'épineux problème du temps des cours à rattraper, de l'autonomie que cela nécessite pour l'élève élu, mais aussi toute la notion des déterminismes scolaires ; il est plus facile de se présenter pour un bon élève autonome que pour un élève déjà en difficulté.

En ne tenant pas assez compte des besoins de l'élève et des demandes faites, on favorise le désengagement.

## **Les enjeux**

### Enjeux sur le climat scolaire

Dans le cadre de la réforme du lycée (2010), l'établissement est amené à devenir un véritable lieu de vie en dehors des cours. Une école qui se veut bienveillante permet cet accompagnement, cet apprentissage progressif dans un cadre adapté.

L'enjeu est de taille quant à l'assiduité et au sentiment d'appartenance des élèves à leur établissement. La façon dont sont gérées les instances constitue d'ailleurs un très bon indicateur de ce qu'est la culture d'un établissement. Éduquer la jeunesse à la démocratie participative s'inscrit dans une culture politique d'EPL qui implique des notions primordiales comme la confiance, l'estime et la reconnaissance.

### Quid alors d'un conseil de vie collégienne ?

Il existe déjà au collège des commissions créées à partir des besoins très concrets des élèves et de leur quotidien : commissions restauration, sorties, décoration...).

Le CVC serait un moyen de permettre une transition avec le lycée, une sorte d'initiation au CVL ?

### Enjeux quant à la fonction même du CVL

Concrètement, faire vivre le CVL nécessite d'en expliquer la fonction.

Se pose alors tout le problème de la prise en compte de la parole de l'élève.

Souvent, réunir le CVL est une formalité... Le faire vivre se heurte à des contraintes plus ou moins fortes.

C'est d'autant plus important que le CVL doit être réuni avant chaque conseil d'administration, c'est même la raison d'être de la présence de son vice-président au CA [une évolution est attendue quant à la présidence du CVL par le chef d'établissement : le conseil national de la vie lycéenne a fait une proposition qui permettrait une coprésidence].

La valeur de cette consultation du CVL est aussi renforcée si un relevé de décisions du CVL est ensuite diffusé auprès de chaque membre du CVL, voire dans tout l'établissement.

### Enjeux pédagogiques

Ce travail d'éducation est essentiel et fait partie de la formation due aux élèves. D'ailleurs, elle contribue à leur

formation de citoyens. Cela suppose aussi pour les adultes, et notamment pour les CPE, un effort d'appropriation des textes réglementaires.

L'intervention peut aussi se faire sur le terrain pédagogique : après le constat de l'échec des dispositifs d'aide, une proposition de tutorat entre pairs a vu le jour dans des lycées de l'académie.

Les textes font d'ailleurs référence au rôle du CVL sur l'accompagnement personnalisé ou sur certains dispositifs pédagogiques... On peut imaginer un questionnaire par exemple sur l'AP, dont les résultats peuvent être travaillés en lien avec le chef d'établissement.

### **Visibilité du CVL**

L'idée peut être aussi d'externaliser le travail du CVL sur le terrain : se rendre sur les lieux pour débattre sur ce qu'il convient d'améliorer par exemple. Cela rend aussi l'action du CVL plus visible.

On peut imaginer une plaquette de présentation des instances par les élèves eux-mêmes.

La communication peut aussi passer par l'ouverture sur le site du lycée d'un espace réservé au CVL, ou des panneaux d'affichage bien identifiés.

### **Liens entre instances**

Le lien entre CVL et MDL est à favoriser. Parfois, ce sont les mêmes élèves qui s'engagent dans les différents lieux. Le CVL est une instance de coordination des politiques d'établissement en direction des élèves et en ce sens, elle a comme rôle de faire connaître les actions menées par la MDL. Mais la gestion de la MDL reste du ressort de la MDL. Les bilans des MDL posent aussi le problème de la responsabilité exercée sans aucun contrôle des adultes : dans la réalité, les adultes restent vigilants et accompagnent.

### **Au-delà de l'EPL**

Le rôle des instances académiques est essentiel : il renforce le sentiment d'appartenance et donne du sens au-delà de l'EPL.

De même, les inter-CVL ont eux aussi leur importance car ils permettent le partage de pratiques.

Remarque : la Flac (fête lycéenne des arts et de la culture) est par exemple un projet fédérateur ou une juxtaposition d'événements intéressants et valorisant les talents des élèves.

Enfin, les campagnes nationales insistent sur la nécessité que des élèves formés vont pouvoir transmettre et reprendre l'année suivante.

### **Liens**

> Journal lycéen du lycée Jean Guéhenno, Saint-Amand-Montrond : [http://www.le-mur.fr/\\_mur/](http://www.le-mur.fr/_mur/).

> Région d'Île de France : <http://www.iledefrance.fr/competence/enseignement-formation-recherche>.

> Site CAVL Orléans-Tours : [http://www.ac-orleans-tours.fr/academie/vie\\_lyceenne/cavl/](http://www.ac-orleans-tours.fr/academie/vie_lyceenne/cavl/).





## LE CPE ET LA CONSTRUCTION CHEZ LES ÉLÈVES DU SENTIMENT D'APPARTENANCE À LEUR ÉTABLISSEMENT

### Intervenants

Thibault Pontillon, principal au collège François Rabelais, Blois, Loir-et-Cher.

Sylvie Lazard, CPE au collège Jacques Decour, Saint-Pierre-des-Corps, Indre-et-Loire.

### Résumé / conclusions

#### Introduction de Carole Faisandier, proviseure vie scolaire

Le sentiment d'appartenance concourt à un bon climat scolaire. Il en est une composante importante. Il a également des conséquences sur les apprentissages. Les CPE, conseillers et experts permettent de le rendre visible, car il ne va pas de soi pour tout le monde. Chacun doit trouver sa place pour amener les élèves à progresser.

Deux préalables sont nécessaires à sa construction : la place que l'institution donne à l'élève et celle qu'elle donne à sa famille. Prendre en considération l'un et l'autre est important. Il faut que la voix des élèves et des familles soit prise en compte, que cette parole soit mise en acte, car la transmission des valeurs doit forcément être accompagnée d'une mise en acte de ces valeurs.

Les compétences doivent être également valorisées auprès de nos élèves dans un cadre sécurisé. Les élèves doivent s'y sentir libres de faire et de proposer sans se sentir en danger. Ils doivent se sentir affiliés à l'institution. Pour les familles, le sentiment d'affiliation doit être mis en acte également en repensant par exemple la question de leur accueil. C'est un élément de fort ancrage. Un élève ne supporte pas que l'institution renvoie un jugement négatif sur sa famille. Cela le met en porte à faux avec l'institution et ne lui permet pas de construire ce sentiment d'appartenance.

Les compétences civiques et sociales sont donc au cœur du sentiment d'appartenance. Les questions d'apprentissages doivent être pensées et construites. Il faut aussi accepter que cela puisse se construire dans le conflit.

#### Une définition du sentiment d'appartenance

- > Se sentir bien, protégé,
- > se sentir en confiance,
- > faire partie d'une communauté clairement définie,
- > partager des valeurs, une identité, des principes, des objectifs, des moments de vie qui soient communs à tous,
- > c'est un sentiment individuel par rapport à un groupe (le lieu, l'institution, l'établissement, la communauté éducative),

- > c'est être considéré comme faisant partie intégrante de ce groupe,
- > c'est construire le « nous » dans la différence,
- > c'est l'articulation entre l'individu et le groupe.

### **Quelques conditions favorables qui permettent de construire ce sentiment**

- > Penser l'accueil des élèves et des familles sur leurs premiers franchissements dans l'établissement : les portes ouvertes, les inscriptions, les journées de rentrées et d'intégration,
- > inciter les élèves à représenter leur établissement lors de rencontres forums pour y défendre leurs sections,
- > penser l'accueil des nouveaux personnels.

Or, par manque de temps on laisse souvent les gens se débrouiller par eux même. Il n'y a pas assez de temps de construction et d'explication du rôle de chacun quant à l'accueil des nouveaux élèves, de leur famille et des nouveaux personnels. D'autre part, sans politique d'établissement menée et partagée au préalable, cela ne fonctionne pas. Il faut que les CPE sécurisent les élèves et donc organisent les conditions matérielles, et les espaces. Il faut donc un cadre.

La place de chacun doit être reconnue par tous. Cela sous-entend que chacun doit reconnaître la place de l'élève et lui donner cette place.

- > Penser l'accueil des élèves exclus,
- > prendre en compte la parole de l'élève,
- > dégager des temps d'initiatives,
- > construire avec les élèves leur orientation afin qu'elle soit choisie et non subie. C'est prendre en compte par exemple la réalité de ce que vivent les élèves dans leur orientation, dans leur famille,
- > penser pour les enseignants une pédagogie qui soit « proposée » aux élèves car ils attendent un enseignement de qualité ; travailler la pédagogie en terme de différenciation, donner une place à l'évaluation positive permet un partage de valeurs communes sur la transmission de l'enseignement ; construire cette relation pédagogique, c'est sécuriser l'élève quant à ses apprentissages,
- > valoriser ce que font les élèves : médiatisation.

### **Le rôle du CPE dans cette construction**

- > Accueillir les élèves, les adultes en construisant des protocoles (livrets d'accueil...),
- > se rendre disponible pour les familles pour qu'elles sentent qu'elles ont un interlocuteur,
- > créer de la convivialité,
- > être un relais, un conseiller auprès des adultes, des élèves,
- > accompagner.

### **Les manifestations et retombées attendues ou inattendues**

- > Un bon fonctionnement des instances représentatives,
- > un taux plus important de fréquentation des familles,
- > diminution de l'absentéisme chez les élèves,
- > baisse du nombre d'incidents violents entre élèves,
- > image positive de l'établissement chez les élèves, les familles, dans l'environnement proche,
- > retour des anciens élèves,
- > la notion de plaisir chez les élèves et les familles,
- > la solidarité entre pairs (pour les camarades absents),
- > le degré de tolérance envers un élève différent ou handicapé,
- > mobilité des personnels, stabilisation des équipes,
- > vitalité des projets.







## FAIRE VIVRE LA CHARTE DE LA LAÏCITÉ

### Intervenant

Yves Suzanne, proviseur au lycée Pierre et Marie Curie, Châteauroux, Indre.

### Résumé / conclusions

Comment faire en sorte que les élèves s'approprient la charte de la laïcité ?

Il faut amener une réflexion positive pour construire ensemble. Il faut se recentrer sur les valeurs que nous devons défendre ; définir ensemble ce qui est important. La pédagogie de la laïcité est à réinventer et à articuler avec toutes les autres pédagogies pour aboutir à une action citoyenne à long terme avec les notions d'autorité et de responsabilité éducative.

Pour expliciter ces valeurs, il faut le répéter pédagogiquement même face à des gens qui sont sur le champ de la revendication. La charte de la laïcité doit servir à accompagner le sens critique des élèves.

La laïcité englobe un champ beaucoup plus large que le seul champ religieux. Son champ s'étend à tous les problèmes d'intolérance (discriminations, violences, irrespect).

Comment faire le trajet intellectuel pour aller du problème de l'intolérance vers la laïcité et sa charte ?

Elle doit permettre aux élèves de se construire en prenant en compte les différences des autres. Cela renvoie à la construction individuelle de l'élève (sociale, sexuelle, religieuse). La laïcité est le cadre qui permet à toutes ces croyances de cohabiter, d'échanger.

La construction individuelle des élèves doit se faire de façon positive sans s'éloigner de la culture familiale, de sa culture identitaire.

L'école de la République s'est construite contre les églises et contre les familles. On retrouve cette méfiance des familles dans la perte des valeurs de reconnaissance par rapport à l'éducation. Le métier d'enseignant a une image détériorée auprès des familles et donc des élèves.

L'école, naguère source de promotion sociale, est aujourd'hui source de maintien social.

L'Éducation nationale ne doit plus craindre l'éducation des religions. Elle doit donner les clés pour comprendre le monde sans religions, sans politique. Beaucoup d'enseignants sont mal à l'aise par manque de connaissance du fait religieux. Cela découle à la fois d'un déficit en formation (d'où inhibition, de difficultés ou de maladresses) et d'un problème de concertation pour envisager un discours cohérent à l'échelle de l'établissement.

La laïcité s'apprend. Il faut mener des projets, des actions de solidarité en abordant les problématiques de la laïcité par le développement de la tolérance, de l'éducation à l'écoute des uns et des autres. Il est nécessaire de se saisir de tout sujet sur l'altérité, thème qui touche beaucoup plus les élèves que le simple fait religieux. Ils attendent qu'on leur apporte un cadre pour régler un problème qui peut se manifester. Ce cadre doit se construire

dans la solidarité et la cohérence des thématiques des valeurs fondatrices du contrat social et des valeurs républicaines. Il ne faut pas laisser dans l'implicite ce qui peut ouvrir vers ces différentes thématiques.

Il est nécessaire de former les CPE afin qu'ils puissent s'appuyer sur les valeurs de la laïcité. La question de la prise en charge de leur formation par l'institution sur ces questions constitue un très gros enjeu pour les années à venir, notamment à travers un travail collaboratif. Le projet d'établissement est une entrée possible pour l'initier.

La classe n'est plus le seul lieu d'apprentissage dans les EPLE. L'évolution est réelle. Il reste des lieux à investir où la parole peut s'exercer différemment. Le CPE ne peut plus être envisagé comme une réponse externalisée à un problème.

### **Trois nécessités pour atteindre cet objectif**

1. **Savoir réagir** : nécessité de savoir réagir à l'échelle de l'établissement par la constitution d'une équipe et d'une culture d'établissement. Il faut aboutir à une expertise locale par l'identification des actions entreprises.
2. **Savoir se fédérer, se concerter** : il faut constituer une culture commune hors et dans l'établissement. L'éducation est « un sport d'équipe ». La question de la laïcité est quelque chose de beaucoup plus globale. Nous devons articuler le lien entre les CPE et les enseignants. Cette concertation anticipée doit aboutir à l'éducation à la citoyenneté, au « vivre ensemble » et à la formation de la singularité de chacun.
3. **Savoir justifier discuter et fonder** : sachons montrer le lien positif entre la laïcité, ses règles et la plus-value à dégager pour les élèves. Cela passe par la nécessité, pour nous, du rappel de la pédagogie de la règle, de la loi, du droit, de la laïcité et de leur bien-fondé. Il s'agit de recréer du lien dans les équipes pour faire partager ces valeurs aux élèves et à leurs familles.

### **Lien**

<http://www.education.gouv.fr/cpe/>.



## LA CONSTRUCTION EN ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES DES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES

### Intervenantes

Évelyne Richard, proviseur au lycée Jean Zay, Orléans, Loiret.

Géraldine Cabrera, CPE au lycée professionnel Jean Mermoz, Bourges, Cher.

### Résumé / conclusions

Le métier de CPE s'inscrit dans un contexte de valeurs communes qu'il faut construire et partager avec les autres membres de la communauté éducative. Il s'agit d'accompagner les élèves dans leur parcours et la construction de leur citoyenneté dans un cadre collectif et partagé.

La loi de refondation insiste beaucoup sur la notion de parcours.

Les valeurs communes, celles de la République, impliquent de les porter au sein d'un EPLE. La construction commune nécessite de se mettre d'accord sur les règles de vie et de droits (pour tous adultes et élèves). Ces valeurs communes se rattachent aux notions de respect de tous et de chacun dans leurs différences.

Les CPE ont des responsabilités mais qui ne relèvent que de la spécificité du poste. L'efficacité et la pertinence des actions entreprises dépendent d'une collaboration et d'une collégialité entre les différents membres de la communauté éducative.

- > Contribuer à l'élaboration et mettre en œuvre la politique éducative de l'EPLE,
- > assurer le suivi des élèves,
- > organiser, faire respecter et promouvoir la vie scolaire.

Il y a une articulation indéniable du pédagogique et de l'éducatif au service de la réussite du parcours de l'élève :

1. parcours de connaissances,
2. parcours civique,
3. parcours numérique,
4. parcours culturel,
5. parcours de formation (ancien PDMF),
6. parcours personnalisé (aide / remédiation / soutien).

Aider l'élève dans ces parcours, c'est développer l'autonomie et la responsabilité. L'établissement scolaire est donc un lieu de vie et d'apprentissages.

Comment affirmer le rôle de pédagogue du CPE (pédagogie = art de transmettre, d'explicitier, d'accompagner, de faire comprendre).

Le CPE pédagogue : mais où, quand, comment et avec quels outils. Cela a forcément des incidences sur le positionnement dans la vie scolaire, hors la vie scolaire, dans et hors les murs.

### **Comment distinguer l'éducatif du pédagogique sans les séparer ?**

Il y a des processus différents pour les deux. Le positionnement du CPE relève d'une logique de pilotage et de politique de l'établissement.

La pédagogie n'est pas limitée à la classe dans la mesure où ce qui est fait au quotidien est de la pédagogie. Il en va de même pour l'internat.

La place du CPE est tributaire de celle que lui fait le chef d'établissement. Le projet d'établissement et le projet de vie scolaire donne l'orientation de l'EPL.

### **Où ?**

- > Le conseil pédagogique,
- > le conseil de classe.

### **Comment ?**

- > Être d'accord sur un modèle pédagogique,
- > investir son propre champ,
- > les stages établissement,
- > la présidence des conseils de classe,
- > l'accompagnement personnalisé,
- > bien investir son propre territoire,
- > la place de l'informel.

### **Avec quels outils ?**

- > Les instances,
- > le poids du pilotage,
- > la responsabilité des personnels de direction dans la place qu'occupe le CPE au sein de l'équipe éducative,
- > la mise en accord de tous sur le modèle éducatif et les valeurs que nous portons,
- > ce que le CPE doit accepter de déléguer à son équipe, aux enseignants...
- > la (les) stratégie(s),
- > la démarche de projet.



## L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ ET LES TUIC

### Intervenants

Christophe Poupet, professeur - documentaliste au lycée polyvalent Pasteur, Le Blanc, Indre & lante.  
Benoît Guilloizeau, CPE au lycée polyvalent Silvia Monfort, Luisant, Eure-et-Loir.

### Résumé / conclusions

L'École se trouve actuellement dans une phase de transition importante face au numérique. À partir de ce postulat, le CPE se doit d'intégrer deux dimensions : ingénierie éducative (veille des pratiques des élèves et des jeunes, culture numérique) et diagnosticien (médiation, valeur donnée à la production des élèves en intégrant la dimension de coproduction). Pour ce faire, il faut partir de leur pratique et non pas faire uniquement de la prévention. Il faut donc construire progressivement un regard d'analyse (vers une pratique harmonieuse et pertinente des usages) en direction des élèves.

Par ailleurs, la perception des élèves montre un distinguo entre l'informatique (utilisation du matériel informatique par les enseignants) et le numérique (les usages Internet des élèves). Il faut donc accompagner les pratiques sans omettre les différences d'équipement de chaque élève (Smartphone différent d'un téléphone portable traditionnel, accès à Internet inégal en fonction des élèves, matériel informatique plus ou moins récent).

Il en ressort la question d'équité qui est fondamentale et l'usage du numérique dans la pédagogie, mis en place dans les établissements scolaires. En effet, on observe que les élèves sont plus séquentiels dans leur pratique mais parallèlement ils en deviennent plus consommateurs et « zappants ».

Les questions suivantes sont émergentes :

- > Autorisation ou interdiction de l'utilisation du téléphone portable ? Peut-être une source de pacification des établissements si un travail en concertation élèves / parents / enseignants / administration / vie scolaire est mis en place,
- > problème du droit à l'image, notamment en direction des élèves,
- > mise en place du cartable électronique.

On se rend compte de l'obligation d'un travail de sensibilisation de l'utilisation, de gestion, d'appropriation de et vis-à-vis de l'objet.

Dans le cadre de situation citoyenne, comment le CPE peut-il être pilote de la communication ? Le CPE est le garant des limites. Il doit former et non plus seulement informer, d'où un travail en partenariat avec le référent numérique de l'établissement, le professeur documentaliste, etc.

La question centrale étant la communication.

## Liens

- > Padlet CVL lycée Silvia Monfort, Luisant : <http://fr.padlet.com/bguilloizeau/vxw8iyli56>.
- > Carte de géolocalisation en préparation d'un TransEurop'Centre : <http://goo.gl/uMLxfs>.
- > Traitement de texte collaboratif (synchrone et asynchrone) : <http://lite3.framapad.org/>.



Directeur de publication :  
Jamal Khellad, IA-IPR Établissements et vie scolaire.

Synthèse : Benoît Guilloizeau, CPE.

Maquette : Yannick Blin-Le Floch.

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours  
21 rue Saint-Étienne  
45043 Orléans Cedex

Mai 2015.

Crédits :  
Jirka Matousek (couverture, 5 et suivantes).





# Colloque CPE 2014

*[...] L'école doit offrir aux élèves un cadre protecteur dont l'un des éléments fondamentaux est la présence d'une équipe éducative rassemblant des compétences multiples.*

*L'apprentissage de la citoyenneté et de la vie commune et le respect des droits et des devoirs au sein de la communauté éducative sont des objectifs pédagogiques tout aussi importants que la maîtrise des connaissances disciplinaires. Pour devenir de jeunes citoyens, les élèves doivent apprendre les principes de la vie démocratique et acquérir des compétences civiques grâce aux enseignements dispensés et par la participation aux instances représentatives et/ou à la vie associative des écoles et des établissements.*

*L'École doit assurer conjointement avec la famille, l'enseignement moral et civique qui comprend l'apprentissage des valeurs et des symboles de la République, de l'hymne national et de son histoire et prépare à l'exercice de la citoyenneté.*

Extrait du rapport annexé à la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République



REFONDONS  
L'ÉCOLE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE



Partenaire  
du colloque CPE 2014